

Luc Cambrézy et Yves Charbit

Editorial

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Luc Cambrézy et Yves Charbit, « Editorial », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 22 - n°3 | 2006, mis en ligne le 25 septembre 2008, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/4376>

Éditeur : Association pour l'étude des migrations internationales

<http://remi.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://remi.revues.org/4376>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Université de Poitiers

Luc Cambrézy et Yves Charbit

Editorial

Pagination de l'édition papier : p. 7-9

- 1 La Turquie a enfin obtenu le statut officiel de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne le 3 octobre 2005. Déjà membre d'une Union douanière avec les pays de l'UE (1995), elle cherche à entrer définitivement dans le club européen des pays considérés comme riches, développés et démocratiques, vieux rêve caressé il y a bien longtemps déjà par les réformistes pro-occidentaux de l'Empire ottoman puis par le premier Président turc, Mustafa Kemal Atatürk, qui ne concevait la « civilisation » que comme occidentale. Dès 1965, avec l'accord d'Ankara, puis avec le protocole additionnel de 1970, l'idée d'une adhésion au Marché Commun puis à la Communauté européenne, puis à l'Union européenne, a connu un parcours difficile, chaotique, parfois construit sur des non-dits et de notables incompréhensions. L'émigration turque vers l'Europe a débuté à la fin des années 1950 pour réellement s'officialiser en 1961 (accord bilatéral germano-turc) et a connu un développement croissant jusqu'en 1973, date fatidique des chocs pétroliers qui ont mis fin aux « trente glorieuses » selon l'expression consacrée de Jean Fourastié. Si dans un premier temps, l'Allemagne a été la destination quasi-unique de l'émigration turque, les années post-1974, avec le regroupement familial, la recherche de nouveaux débouchés et les effets des vicissitudes politiques (en particulier du coup d'État de septembre 1980 et de la guerre larvée entre Armée turque et PKK) ont amené la construction d'un vaste champ migratoire européen, transcontinental ensuite. La dislocation de l'URSS a ouvert des horizons encore plus larges, mais a aussi occasionné un réajustement idéologique majeur, avec les relations nouvelles vers une Asie centrale turcophone jusqu'alors largement mythifiée par une extrême droite nostalgique.
- 2 La question de l'immigration est dans nombre de pays européens, pas seulement en France, une question délicate, difficile, car largement exploitée par les milieux politiques et une part notable des médias, et ce pas seulement par les partis ou mouvances d'extrême-droite. L'immigration turque en particulier, dès lors qu'elle est considérée comme l'une des plus vivaces, les plus nombreuses, les plus problématiques, d'Europe, à tort ou à raison, devient un enjeu capital dans le processus de négociation de l'adhésion turque. On peut même estimer qu'il s'agit là de l'un des obstacles les plus importants avec les caractéristiques culturelles de la population turque, là encore sans prendre aucunement parti. Non seulement les Turcs sont nombreux chez eux (plus de 70 millions aujourd'hui), mais ils forment la « communauté » immigrée nationale la plus importante d'Europe avec plus de trois millions de membres et qui plus est, continuent à faire venir épouses, enfants, collatéraux dans le cadre du regroupement familial. Aussi le thème de la libre circulation des travailleurs turcs, résidant en Europe (immigrés) ou en Turquie (potentiel migratoire) est-il devenu un épouvantail facile, manié avec plus ou moins de célérité et de finesse par les turco-sceptiques, avec les questions kurdes, chypriotes, arméniennes, des droits de l'homme, des femmes, des minorités ethniques, confessionnelles et sexuelles... sans compter la situation de la Turquie en « Asie ».
- 3 Ce numéro de la REMI n'a pourtant pas pour objectif premier ou final de répondre à la question somme toute extrêmement complexe de l'impact de la migration internationale sur la négociation d'adhésion turque à l'Union. Depuis 1961 le champ migratoire turc a considérablement évolué, nous fait remarquer Ahmet İçduygu, coordinateur de ce numéro, actuellement rédacteur pour la Turquie du rapport SOPEMI et directeur du Centre de Recherche sur les Migrations de l'Université Koç d'Istanbul. La REMI a assez souvent édité des articles sur l'immigration turque, ses effets, son impact, ses évolutions. Dans un numéro de 2003 (Vol. 19, n° 3 : le Moyen-Orient, mutations récentes d'un carrefour migratoire), elle y figurait déjà de façon importante, avec Israël et la Palestine, la Jordanie, le Liban ou l'Égypte... Ce numéro revient sur les chiffres de l'émigration, quels que soient les défauts de beaucoup de statistiques migratoires (Stéphane de Tapia : Chronique statistique en fin de volume) pour justement montrer avec la rapide présentation d'Ahmet İçduygu combien

le champ migratoire est en train de changer. On y verra que l'actualité n'est pas toujours où l'on peut l'attendre : le développement des migrations de qualifiés vers les États-Unis ou certains pays européens est à la fois exode des compétences (Şebnem Köser-Akçapar) et stage de formation qualifiante à l'étranger (David Behar). La migration de transit, souvent de nature politique, évoquée par Ahmet İçduygu et Stéphane de Tapia, forme toujours une part importante des fonctions migratoires de la Turquie (Didem Daniş, pour l'étude spécifique du cas irakien), mais à l'inverse, la Turquie commence à attirer des retraités et des personnes à la recherche d'une qualité de vie jugée supérieure à ce qu'elle serait avec leur retraite ou leurs projets professionnels, bien que modestes (İlkay Südaş et Mustafa Mutluer).

4 Ceci n'empêche pas la migration de travail plus classique vers l'Europe de figurer dans ce numéro, mais davantage par des effets décalés et parfois laissés dans l'ombre des problèmes majeurs d'emploi et d'intégration. O. Can Ünver, qui figure ici à titre de membre de la Direction du Centre de Recherche sur les Migrations de l'Université Koç, mais qui a été Directeur du Service aux Travailleurs expatriés du ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (DİYİH), nous livre ses réflexions sur le cas très spécifique du couple migratoire (expression empruntée à Gildas Simon) germano-turc. Elif Aksaz nous propose une lecture intéressante et affinée de la vie quotidienne des femmes des ouvriers, en même temps mères de familles, dans leur habitat périphérique aux grandes cités européennes, ici la banlieue parisienne. Ceren Öztürk nous offre une description des efforts d'intégration professionnelle des jeunes d'origine turque, sur la base de biographies de jeunes scolarisés et socialisés en France, où les difficultés vécues sont tout de même, à force de travail et de volonté, vaincues par des jeunes entreprenants, étude à rapprocher des travaux de Şebnem Köser-Akçapar et David Behar. Enfin Ayhan Kaya, sociologue, directeur du Centre de Recherche sur la Migration de l'Université Bilgi d'Istanbul, nous livre son analyse de la crise des banlieues. Elle pourra paraître un peu étonnante au lecteur français et francophone connaissant bien la banlieue, elle n'en est pas moins un reflet de l'image que donne la France « modèle de l'intégration » à l'étranger. Et pourtant, envers et contre tout, l'intégration est à l'œuvre et l'on pourrait dire que les Turcs et leurs enfants ne s'en sortent pas si mal, malgré tout ce que l'on a pu écrire sur « l'exception turque », chère à Michelle Tribalat.

5 Comme nous le soulignons plus haut, toutes les questions n'ont pu être traitées et le lecteur pourra rester sur sa faim : quelle pourrait être les conséquences de l'adhésion turque sur le développement de l'émigration ? Difficile à dire : les migrants les plus attachés à l'Europe sont manifestement les « ayant-droits » de la migration précédente, ceux qui peuvent faire valoir leurs attaches familiales *lato sensu* avec ceux qui sont déjà présents, au grand dam des autorités locales, aujourd'hui par le biais, légal et sans doute légitime, du regroupement de conjoints (enfants d'immigrés, quelle que soit leur nationalité, avec un(e) conjoint(e) de nationalité turque). Ruraux ou néocitadins, peu qualifiés (pourtant bien plus que leurs aînés), ils ne sont pas les bienvenus en Europe. Manifestement aussi, ceux qui pourraient le plus s'intéresser à l'Europe, la migration « choisie et non subie », pour reprendre les termes de Nicolas Sarkozy, s'en éloignent de plus en plus : les États-Unis sont bien plus alléchants et si les Universités européennes sont bien la cible d'étudiants prometteurs — les plus brillants préférant toutefois l'Amérique —, c'est avant tout pour rentrer en Turquie pour y exercer des postes à responsabilité. Même les enfants de migrants commencent à rentrer au pays parce que la croissance économique y est plus forte qu'en Europe ; peu a été écrit à leur sujet et l'on peut regretter cette absence ici aussi. La proximité de conflits régionaux est aussi souvent évoquée par les turco-sceptiques : Palestine, Liban, Kurdistan, Tchétchénie, Karabagh, Arménie, Géorgie, Iran, Irak sont très proches de la Turquie, l'Afghanistan n'est pas loin. Tous ces pays (et bien d'autres) sont des foyers d'émigrations transitant par la Turquie, le cas irakien étant ici illustré par Didem Daniş.

6 Le plus étonnant, vu d'Europe, est peut-être l'absence quasi-totale de questions sur l'adhésion côté turc, à propos de l'émigration. Certains chercheurs turcs sont de plus en plus réticents à cette idée, comme Kemal Kirişçi, sollicité par les coordinateurs, mais qui n'a pu s'exprimer ici faute de temps ; son avis aurait été intéressant. Ahmet İçduygu l'évoque dans sa présentation, comme O. Can Ünver, mais on comprend vite que c'est une question parmi tant d'autres,

probablement importante, mais peut-être pas si fondamentale vue d'Ankara. Une Turquie partenaire privilégiée (ce qui est déjà le cas !) permettrait sans doute de jouer le rôle de cordon sanitaire et de sas de sécurité... avec des fonds publics européens. D'ici là, les Turcs d'Europe seront bien européens, bénéficieront de la libre circulation et continueront probablement à garder des liens privilégiés avec la société d'origine. La Turquie restera peut-être en Asie, les Turcs sont européens, au moins pour une partie notable d'entre eux.

Pour citer cet article

Référence électronique

Luc Cambrézy et Yves Charbit, « Editorial », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 22 - n°3 | 2006, mis en ligne le 25 septembre 2008, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/4376>

Référence papier

Luc Cambrézy et Yves Charbit, « Editorial », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22 - n°3 | 2006, 7-9.

Droits d'auteur

© Université de Poitiers
